RECHERCHE HISTORIQUE

EXIL ET MIGRATION EN 1492.
L' arrivée de Juifs d'Espagne à Marseille

par Elise LEIBOWITCH

d' après l' article d' Isidore Loeb – « « Exilés d' Espagne à Marseille en 1492 » (REJ, 1884)

I - Description et origine des documents :

Dans le fonds Laget-Maria, aux Archives Départementales des BDR, sont déposés les registres notariés de l'étude de Maître Laget, notaire à Marseille, et parmi eux, celui de Maître Barthélémy Darneti, notaire (*1*), daté de 1492, qui contient plusieurs actes concernant la famille Forbin. Dans un de ces registres, se trouvent des pièces manuscrites en latin, une

Registre notarié, fonds Laget-Maria, AD des BdR.
Photo Elise Leibowitch.Copyright AD des BdR

quinzaine de pages successives, soit six actes notariés, importants pour la connaissance de la communauté juive de Marseille au XVème siècle. Le premier acte notarié s'intitule «Procura pro communitate et carriera Iudeorum Massilie», le deuxième «Debitum pro nobili Karolo Forbini». Ils sont datés du 21 et 22 août 1492.

L'historien Isidore Loeb (*2*) en eut connaissance par le Dr Barthélémy, un érudit marseillais, qui les lui signala. Il les déchiffra et les exposa dans le numéro 18 de la « Revue des Etudes Juives », 4ème trimestre 1884.

II - Présentation des documents :

31 mars 1492, décret d'expulsion des Juifs d'Espagne.

«Le 2 août, (qui correspond justement cette année-là, au 9 du mois d'Ab, jour anniversaire de la destruction du premier et du second Temple de Jérusalem), les derniers Juifs espagnols quittent leur pays par voie de terre vers le Portugal ou la Navarre, et par voie de mer vers l'Islam marocain ou turc.

Dès leur sortie des ports, les bateaux des expulsés sont guettés par des pirates génois et barbaresques qui les arraisonnent.»(3)

C'est l'histoire de ces des Juifs aragonais , 113 ou 118 selon la pièce manuscrite, hommes, femmes et enfants, qui embarquèrent dans un port de Catalogne. Leur bateau fut arraisonné en mer de Catalogne par un galion dont le capitaine Bartolomeo Gaufredi (ou Iaufredi), n'était ni génois ni barbaresque mais niçois. Sur le galion, outre le capitaine et l'équipage, avaient pris place trois «bottineri», c'est-à-dire trois «hommes d'armes, chargés d'harponner le navire», et un «écrivain» pour consigner et répartir le butin auquel eux-aussi avaient droit.

Les Juifs aragonais furent amenés à Marseille où vivait une communauté d'une vingtaine de

RECHERCHE HISTORIQUE

familles. Le «butin» fut proposé à la communauté juive de Marseille contre une rançon de 1500 écus d'or, avec la menace, dans le cas d'un refus, de vendre les prisonniers comme esclaves sur les marchés du Levant. Enfermés dans le galion, ils attendaient l'issue des tractations entre le capitaine et la communauté juive de la ville.
La communauté juive de Marseille décida de payer la rançon.

Détail des six pièces notariées

I – 1er pièce : Le 21/08/1492, devant notaire, «dans la cour de la petite école des Juifs sous les treilles», les Juifs de Marseille se réunirent et désignèrent quatre chargés de pouvoir qui devaient trouver un prêteur et négocier avec le

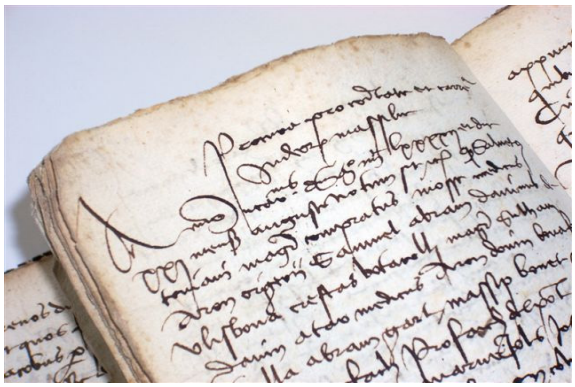

"Procura pro communitate et carriera Iudeorum Massilie".

capitaine.
Ce furent : ***Ysac Orgeris, Maître Leon Botarelli, Salves de Nîmes et Durand Ancelhuti.*** Les trois premiers étaient les baylons de la communauté, et en tant que dirigeants communautaires ils représentaient et engageaient la communauté dans son ensemble. Tous les Juifs de la carrière et de la communauté de Marseille, n'étaient pas présents, mais les présents s'engagèrent au nom des absents.
Les autres signataires se nommaient : ***Salvet Teniani, maître Comprat Mosse, médecin, Aron Orgerii, Samuel Abram Davin de Lisbonne, Crescas Botarelli, maître Sulham Davin Atar, médecin, Aron Donin, Bonafos Vinella, Abram Gart, Massip Bonet, Mordecaix Profach, Profaich Delpont, Ysac Tenian, Ysac de Marvejol, Josse de Roquemartine.***
Tous garantirent le prêt sur leurs personnes et leurs biens propres, sauf Salvet Teniani qui échappa à cette clause. Le document ne donne pas d'explication à ce propos. De plus la communauté garantit le prêt sur ses biens et ses droits. Certaines conditions de l'emprunt furent précisées : les signataires s'engageaient à nourrir et entretenir les Juifs aragonais jusqu'au remboursement de la dette et à veiller à ce qu'ils ne s'enfuient pas.

II – 2ème pièce : Le lendemain 22/08/1492. Charles Forbin, qui avait accepté, «ayant égard à quelques juifs de la carrière», de prêter les 1500 écus d'or royaux nécessaires à la libération des Juifs aragonais, versa la rançon au capitaine, aux hommes d'armes et à Pierre Charles l'écrivain, en présence du notaire. Les Juifs aragonais étaient libres. Le capitaine et ses hommes donnèrent quittance à Charles Forbin et aux Juifs aragonais.

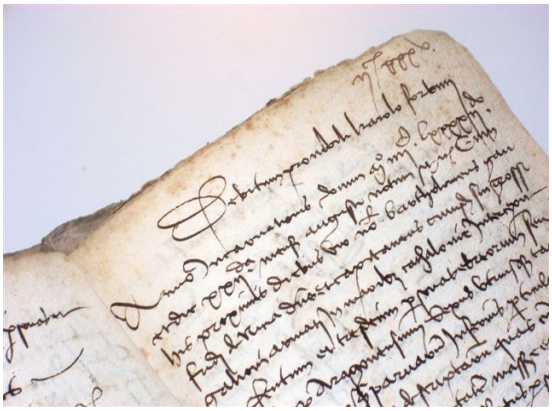

"Debitum pro nobili Karolo Forbini"

III - 3ème pièce : Le même jour une convention fut signée «dans la petite chambre de la petite école des Juifs, près de ladite école où il y a un puits»entre le prêteur et les Juifs aragonais dont les noms furent consignés (liste de 118 noms ci-dessous). Les Juifs aragonais s'engagèrent à rembourser Charles de Forbin

RECHERCHE HISTORIQUE

en quatre mois et les Juifs de Marseille et d'Aix s'engagèrent à nourrir les Juifs aragonais et à subvenir à leurs besoins pendant cette durée. Les Juifs aragonais étaient libres de se déplacer et de commercer, afin de rembourser leur dette. Mais une garantie fut prévue : les Juifs de Marseille et d'Aix verseraient le reste de la dette pour chaque Juif qui s'enfuirait.

L'engagement pris devant notaire «Magister Honoratus Hantelmi» en présence de deux témoins, fut déclarée valable devant «toutes les cours du monde, spirituelles ou temporelles …… celle du Saint- Père le Pape à Rome ou Avignon, celle du Châtelet de Paris, celles de Montpellier, Avignon, Nîmes, Aix, Marseille, Naples, Nice, Gênes, Messine.»

Liste des Juifs aragonais

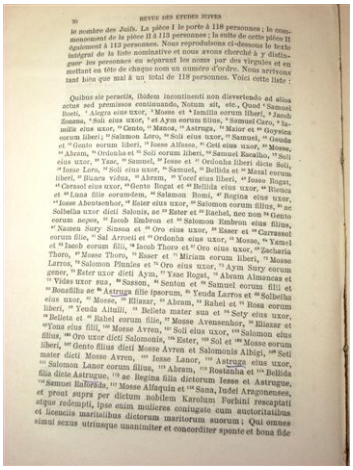

REJ no 18, page 70, extrait de l'article d'Isidore Loeb : liste des Juifs aragonais

- Mosse Larros ;
- Salomon Plunies, Oro, sa femme, Aym Sury, leur gendre, Ester, femme du dit Aym ;
- Ysac Rogat ;
- Samuel Roeti , Alegra, sa femme , Mosse et Iamilla leurs enfants ;
- Jacob Zonana, Soli, sa femme, Aym leur fils ;
- Samuel Caro, Iamilla, sa femme , Cento, Manoa, Astruga, Maior, Goysica, leurs enfants ;
- Salamon Loro, Soli, sa femme, Samuel, Geuda, Gento, leurs enfants ;
- Iosse Alfassa,Ceti, sa femme,Mosse,Abram,Ordonha,Soli, leurs enfants ;
- Samuel Escalho,Soli, sa femme,Ysac,Samuel, Iesse,Ordonha, enfants de la dite Soli ;
- Iosse Loro, Soli, sa femme, Samuel, Bellida, Mazal, leurs enfants ;
- Blanca, veuve, Abram, Yocef, ses enfants ;
- Iosse Rogat, Carasol, sa femme ;
- Gento Rogat, Bellida, sa femme, Rieuca, Luna, leurs filles ;
- Salamon Romi,Regina, sa femme ;
- Iosse Abentsenhor, Ester, sa femme, Salomon leur fils, Solbelha femme du dit Salon (Salomon ?), Ester, Rachel, Gento, leur petit-fils ;
- Iacob Embron ,Salomon Embron, son fils ;
- Namen Sury Sinson, Oro, sa femme, Esser, Carrassol, leurs filles ;
- Sal Arroeti , Ordonha, sa femme, Mosse, Ysmel, Iacob, leurs fils ;
- Iacob Thoro, Oro, sa femme , Zacharia Thoro, Mosse Thoro, Esser, Miriam, leurs enfants ;
- Abram Almancas, Vidas, sa femme, Sasson, Senton, Samuel, leurs fils, Bonafilha, Astruga , leurs filles ;
-Yeuda Larros , Solbelha, sa femme, Mosse , Eliazar, Abram, Rahel , Rosa , leurs enfants ;
- Yeuda Altulli, Belleta, sa mère, Sety, sa femme, Belleta, Rahel, leurs filles ;
- Mosse Avensenhor, Eliazar, Yona, ses fils ;
- Mosse Avren, Soli, sa femme, Salomon, son fils, Oro, femme du dit Salomon, Ester, Sol, Mosse, leurs enfants, Gento, fils du dit Mosse Avren et de Salomon Albigi, Seti , mère du dit Mosse Avren ;
- Iesse Lanor, Astruga, sa femme, Salomon Lanor, leur fils, Abram , Rostanha, Bellida, fille de la dite Astrugue , Regina, fille des dits Iesse et Astrugue ;
-Samuel Enforada ;
- Mosse Alfaquin et Sana ;

IV - 4ème pièce : Le même jour, «dans la grande cour de l'école des Juifs où sont les treilles», l'ensemble de la communauté ratifia la convention. Une clause particulière concernant les Juifs désireux de se convertir fut rajoutée. Il

RECHERCHE HISTORIQUE

s'agissait de **: *Jacob Embron, Salomon Embron et son fils, Salomon Loro, Iosse Rogat, Samuel Cecaro (Caro ?), Abram Alongo (Abram fils d'Astruga ?), Mosse Avren, Gento Rogat, Iosse Loro.*** S'ils se convertissaient, les Juifs de Marseille et d'Aix paieraient 100 écus d'or du «coin de France» pour chacun d'eux.
Les signataires étaient encore moins nombreux que dans le premier document, ***Ysac Orgeris, Maître Leon Botarelli, Salves de Digne, Durand Ancelhuti*, *Salvet Teniani, Aron Orgerii, Samuel Abram Davin de Lisbonne, Crescas Botarelli, Aron Donin, Bonafos Vinella, Abram Gart, Massip Bonet, Mordecaix Profach, Ysac Tenian, Josse de Roquemartine.***
Maître Comprat Mosse et Maître Sulham Davin Atar, Profaich Delpont et Ysac de Marvejols étaient absents. (Quant à Salves de Nîmes, il est nommé Salves de Digne).

V – 5ème pièce : Au mois de février suivant, daté du 18 février 1492 (- dans le calendrier Julien l'année commençait en mars ; il s'agit de l'année 1493 dans le calendrier grégorien, le nôtre, qui rentrera en fonction en 1582) Charles de Forbin qui avait cédé sa créance pour moitié au capitaine et pour moitié à son frère Michel, déclara que la moitié de la créance de 1500 écus revenait au capitaine.

VI - 6ème pièce : Enfin le 27 février 1492 (27 février 1493), 25 écus d'or furent payés au capitaine pour solde de tout compte par la communauté des Juifs de Marseille représentée par : ***Salvet Teniani, Ysac Orgerii, Samuel Abram Davin de Lisbonne, Salves de Nîmes, Aron Orgeri, Durand Ancelhuti, Abram Agart, Mosse Bonet, Crescas Botarelli et Mordechai Profach,*** en présence de Maître Bartolomée Darneti, notaire. Quittance définitive fut donnée par le capitaine aux Juifs de Marseille et aux Juifs aragonais.

III - Remarques

Certains éléments de cette transaction soulèvent des questions :

1) les Juifs aragonais ne paient aucun intérêt à Charles de Forbin. 2) c'est la communauté juive de Marseille qui en fin de compte, solde la dette en février 1493. On peut donc se demander quel a été le rôle de Charles de Forbin.
Etait-ce simplement un prête-nom ? et si oui, pourquoi avoir utilisé un prête-nom ? et pourquoi Charles de Forbin a-t-il accepté de jouer ce rôle ?

- Une personnalité comme Charles de Forbin, un non-juif, appartenant à une grande famille marseillaise, facilitait les pourparlers avec le capitaine.
- En outre ce stratagème permettait de dissimuler la fortune réelle de la communauté juive de Marseille.
- Enfin, c'était un moyen de s'assurer que les Juifs aragonais rembourseraient leur dette, impressionnés par les menaces non déguisées du prêteur.

«…il pouvait s'emparer desdits Juifs, tant hommes que femmes, tant adultes qu'enfants, les transporter où il lui plairait, les vendre comme serfs ou esclaves, comme il lui conviendrait.» -3ème pièce manuscrite -

Mais des difficultés ont dû survenir, puisque la dette n'a pas été payée en quatre mois comme prévu mais en six mois, et qu'elle fut acquittée par la communauté de Marseille et non par les Juifs aragonais. Il est vrai que cet épisode se déroule en des temps difficiles pour les Juifs provençaux et donc pour leurs hôtes aragonais.

IV - Une époque troublée

Les Juifs aragonais arrivèrent à Marseille, dans une période troublée pour les Juifs provençaux. Les difficultés auxquelles étaient confrontés les Juifs en Provence expliquent non seulement le nombre réduit de Juifs dans la Kehila de Marseille, à peine une vingtaine de chefs de famille, mais aussi les précautions prises par les prêteurs qui envisagèrent des conversions et des fuites parmi les Juifs aragonais.
La Provence faisait maintenant partie du domaine royal, Louis XI, roi de France, avait

RECHERCHE HISTORIQUE

confirmé les Juifs provençaux dans leurs privilèges mais à partir de 1483, année de sa mort, leur situation s'aggrava. Dès l'année suivante des émeutes anti-juives parfois sanglantes éclatèrent en Arles en 1484, à Salon en 1485, à Marseille en 1485(*4*), à Tarascon en 1488, puis de nouveau à Marseille en 1493, (*5*) et à Manosque en 1495. Les quartiers juifs furent mis à sac, et quelques familles s'enfuirent déjà vers Avignon. A Marseille dès 1486, certains partirent vers la Sardaigne avec laquelle ils avaient des échanges commerciaux.(*6*)
En 1493 et 1496 tombèrent les décrets de Charles VIII qui expulsa les Juifs d'Arles et de Tarascon s'ils ne se convertissaient pas.
Expulsions et conversions étaient dans l'air du temps.
Période d'incertitude, toute proche de la première décision de bannissement des Juifs de Provence par Charles VIII en 1498, reprise par l'édit de bannissement par Louis XII, le 22 mai 1500, confirmé en 1501.
Dans ce contexte, il ne fut certainement pas aisé aux nouveaux arrivants de s'installer dans une société provençale qui aspirait à se débarrasser des Juifs quels qu'ils soient. Il leur fut impossible de rembourser Charles de Forbin.

V - La famille Forbin

«Noble Charles Forbin consentit à cette réquisition ayant égard à quelques Juifs de la carrière et de la communauté de Marseille servant d'intermédiaires » (2ème pièce manuscrite.)
Plusieurs membres de la famille Forbin ont croisé le destin de la communauté juive de Marseille, tous n'ont pas eu «d'égard» envers eux, comme Charles de Forbin en 1492. "Egard" compensé probablement, d'une façon ou d'une autre, dans le domaine commercial.
Il y avait des Forbin à Marseille dès le XIVème siècle. Guillaume Forbin, «peaussier» originaire de Langres s'était établi d'abord à Aix puis à Marseille vers 1394. Un de ses fils, Jean, d'abord « peaussier », puis marchand maritime, fit comme les marchands juifs, le commerce de la pelleterie, du corail, du drap et de la toile (*7*). Il épousa en première noce Marguerite Davin puis Isoarde Marini. Il devint syndic en 1424, puis consul de Marseille en 1425,1431,1443, enfin, il acheta la seigneurie de St Marcel et transmis la particule à ses descendants.
La maison des Forbin s'élevait à l'angle de la Grand - Rue et de celle de l'Aumône, non loin de l'Hôtel de Cabre et de l'Hôtel de Pierre Gardiole (*8*), famille d'origine juive, eux aussi de riches marchands.
A l'époque où se déroule les événements évoqués plus haut, la famille Forbin était une famille de riches commerçants pratiquant le commerce du cuir, des peaux, du corail, du drap et de la toile en particulier avec la Sardaigne, Rhodes et la Syrie. Les marchands juifs pratiquaient le même commerce, corail, peaux, drap, toiles. Comme il leur était interdit, par les Statuts de la Ville de Marseille, d'embarquer à plus de quatre sur un bâtiment, ils devaient s'associer aux marchands non juifs pour le transport de leurs marchandises. Des relations commerciales existaient entre négociants Juifs et non-Juifs, relations parfois tendues.
Jean II de Forbin, un des fils de Jean, petit-fils de Guillaume, riche marchand lui aussi, fut premier consul de Marseille en 1488 et Conservateur des Hébreux (Conservateur des privilèges des Juifs).(*9*)

«Les juifs de Marseille avaient des conservateurs de leurs privilèges nommés par le roi ou le comte, comme en Languedoc et dans le nord de la France. D'après un édit de Louis III, comte de Provence, le conservateur avait à veiller à ce qu'aucune justice seigneuriale ou autre ne jugeât les délits des juifs ; la connaissance en était réservée au conservateur même. Comme cette charge rapportait beaucoup, les principaux courtisans ne la dédaignèrent pas : en 1448, c'était Charles de Castillon, baron d'Aubagne, et en 1481, Jean de Matheron, et puis Jean de Forbin, frère du gouverneur de Provence, (10) qui en étaient revêtus.»(11)

Charles et Michel de Forbin qui apparaissent dans les documents cités plus haut, étaient les neveux de Jean II de Forbin, le Conservateur des Juifs. Eux aussi devinrent consuls de Marseille.

RECHERCHE HISTORIQUE

Un autre Forbin joua un rôle lourd de conséquences pour les Juifs : Honoré de Forbin. Il fut envoyé comme député auprès de Charles VIII pour demander le bannissement des Juifs de Marseille.

«Charles VIII accueillant avec ferveur les doléances d'Honoré de Forbin, député de Marseille, annula tous les actes usuraires, par lettres patentes du 7 novembre 1485 et permit aux Juifs quelques jours après de sortir de la ville avec leurs biens en leur défendant toutefois de céder à des étrangers leurs créances contre des Chrétiens.» (12)

«Marseille envoya ou fut censée envoyer, en 1487, un député pour demander leur bannissement à cause des usures qui ruinaient le peuple. Le roi ordonna d'abord d'annuler leurs stipulations usuraires, et, comme, sur cet ordre, ils se disposèrent à quitter la ville, un autre ordre leur enjoignit de rester, probablement pour empêcher qu'ils n'emportassent les effets précieux dont ils étaient nantis.» (13)

Epilogue

Que sont devenus ces Juifs aragonais ? Au plus tard en 1501, comme les autres Juifs de Provence, ils ont eu le choix entre la conversion ou un nouvel exil vers les terres du Comtat, ou vers des contrées plus lointaines les obligeant à affronter de nouveaux périls.

Notes

1 - AD, fonds Laget-Maria, cote 351 E 465
2 - L'article d'Isidore Loeb peut être consulté à la BMVR à Marseille,
cote XD 3927, article cité par Danièle Iancu dans «Etre Juif en Provence au temps du roi René» page 149.
3 - Jacques Attali – Les Juifs, le monde et l'argent – page 303
4 - Fabre (A)- Anciennes rues de Marseille, page 112 (1862) /Livre Noir, AC /Ruffi, Histoire de Marseille
5 - Moulinas (René) – «Les Juifs du Pape» p 36
6 - Iancu (Danièle) –«Etre Juif en Provence au temps du roi René» – Albin Michel, p143, 144, 146,148…
7 - Généalogie de la Maison de Forbin par le Baron de Roure, Paris, Honoré Champion libraire, 1906, page 8.Les galeries de Seb http://sebastien-avy.phpnet.org
8 - actuelle « Maison diamantée »à Marseille.
9 - Famille de Forbin, site "racineshistoire.free.fr" - 2005 Etienne Patou, sources : Héraldique et Généalogie, BNF, Archives de Paris…
10 - Palamède de Forbin dit « Le Grand », Louis XI le nommera Lieutenant général, Gouverneur de Provence, Grand Sénéchal, titres qu'il perdra à l'avènement de Charles VIII. Une de ses descendantes Gabrielle de Forbin épousera en 1672, Claude de Milan, famille issue de Leo de Lacas, Juif de Salon, converti sous le nom de Baptiste de Milany le 14/12/1493. Famille de Forbin, site : «racines-histoire.free.fr»
11 - Depping GB, « Les Juifs dans le Moyen Age » - essai historique ; leur état civil, commercial et littéraire - Bruxelles, Wouters and Co imprimeurs-libraires, 1844, page 207 http://books.google.com
12 - Fabre (A)- Anciennes rues de Marseille, page 142 (1862) /Livre Noir, AC /Ruffi, Histoire de Marseille
13 - Depping GB, « Les Juifs dans le Moyen Age » - essai historique ; leur état civil, commercial et littéraire - Bruxelles, Wouters and Co imprimeurs-libraires, 1844, page 208 http://books.google.com

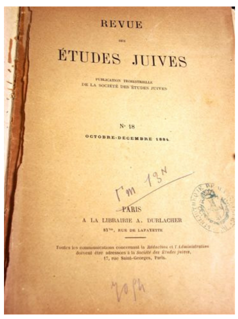

Revue des Etudes Juives,
4ème trimestre,1884.
Photo Elise Leibowitch.
Copyright BMVR